

## **Section Sportive de l'Enseignement Agricole Football (Filles et garçons second cycle)**

La section sportive du lycée Roc Fleuri repose sur une bi-qualification. Il s'agit de permettre à des jeunes âgés de 15 à 18 ans, présentant de bonnes aptitudes pour le football, de concilier des études secondaires et :

- ✓ Améliorer ses qualités footballistiques individuelles et collectives au niveau technique, tactique et mental,
- ✓ Développer ses compétences d'animation technique et d'encadrement de jeunes footballeurs (U9 à U11).

La préparation et l'obtention du baccalauréat général ou professionnel, dans d'excellentes conditions de scolarité tout en poursuivant un entraînement sportif de qualité, demeure l'objectif majeur.

### **Objectifs de la formation :**

#### **Formation de l'éducateur. Se former pour :**

- ✓ Accueillir en sécurité des jeunes de 7 à 11 ans
- ✓ Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées
- ✓ Accompagner et diriger une équipe en compétition
- ✓ Contribuer au projet de développement d'un club en sécurité

#### **Formation du joueur :**

- ✓ Perfectionnement technique et tactique du joueur par le biais de séances d'entraînement menées par un enseignant d'EPS diplômé FFF (BEF)
- ✓ Participation aux compétitions UNSS

### **Diplômes préparés :**

- ✓ Certificat Fédéral Football1. (CFF1) modules U9 et U11
- ✓ Sauveteur Secouriste du Travail
- ✓ Module arbitrage en option

### **Conditions générales d'admission :**

- ✓ Être licencié dans un club de la FFF.
- ✓ Être admis au lycée Roc Fleuri en classe de :
  - Seconde Générale et Technologique
  - Seconde Professionnelle Services Aux Personnes et Aux Territoires OU Laboratoire Contrôle Qualité
  - 1<sup>ère</sup> Générale
  - 1<sup>ère</sup> Professionnelle
- ✓ Être admis aux tests d'entrée

### **Régime des élèves :**

Les élèves peuvent être internes, demi-pensionnaires ou externes.

### **Organisation des cours :**

La scolarité est identique à celle suivie par les autres élèves du niveau fréquenté.

Les élèves de la section sportive sont soumis aux mêmes obligations scolaires, notamment la présence aux évaluations.

L'emploi du temps est aménagé et prévoit 3 séances par semaine. La participation à ces séances est obligatoire.

Frais de fonctionnement :

### **Participation financière des familles :**

200 € incluant l'inscription à l'UNSS / équipements sportifs dédiés à la section / inscription à la formation ou à la certification CFF1